

L'accueil à l'internat se fera le :

**Réunion d'information pour les parents des  
nouveaux élèves  
au Lycée JEAN MOULIN  
le Lundi 02 septembre à 19h à  
l'amphithéâtre**

✚ **Lundi 02 septembre 2019 de 18h00 à 19h00 pour  
tous les nouveaux élèves internes (2ndes, CAPa-  
SAPVER 1 ) => installation dans les dortoirs.  
Dîner pour les élèves : 19h  
Réunion pour les élèves : 19h45**

✚ **Mardi 03 septembre 2019 à 18h pour les autres  
internes.**

↳ **Horaires** : du lundi soir 17h30 au vendredi 08h00.

**L'accueil à l'internat n'est pas possible le dimanche soir.** Cependant, un petit-déjeuner est servi au self  
tous les lundis matin à partir de 7h15.

↳ **Fourniture du linge** :

Les familles doivent fournir

- les draps,
- le traversin et sa taie,
- l'oreiller et sa taie,
- une couette (si l'élève la préfère aux draps et couvertures),
- 1 cadenas pour assurer la fermeture de l'armoire (2 jeux de clefs)
- la literie devra être impérativement changée toutes les 3 semaines. (calendrier affiché).

↳ **Attribution de dortoir** :

La répartition par dortoir est décidée par l'équipe éducative et doit être strictement respectée.  
Toutefois, il pourra être exceptionnellement tenu compte de demandes individuelles motivées, formulées par  
écrit ultérieurement par les élèves dans un délai raisonnable (sauf la 1<sup>ère</sup> semaine).

↳ **Mobilier**

L'établissement fournit à chaque interne le mobilier.  
Les meubles tels qu'ils sont disposés dans les chambres ne doivent en aucun cas être déplacés.

↳ **Bagagerie**

Une bagagerie est mise à disposition des internes le lundi matin dès 7h15 et le vendredi.

**Vie à l'internat** :

- **L'internat est placé sous la responsabilité des CPE** (Conseillers Principaux d'Éducation).
- **A l'internat, les élèves sont encadrés par les assistants d'éducation.** La soirée d'un interne est  
partagée entre un temps de travail et des activités proposées sur les temps libres : cinéma, patinoire,  
télévision, jeux de société, baby-foot, espace détente, etc....

- **L'internat dispose d'une infirmerie** : l'infirmière reçoit les élèves jusqu'à 21h00 et intervient la nuit en cas d'urgence. Les internes ne doivent garder aucun médicament au dortoir. Ceux-ci devront être déposés avec l'ordonnance auprès de l'infirmière.
- **Études** : L'étude surveillée est obligatoire en chambre, de 18h00 à 19h00. Dans certains cas, une **aide individualisée** sera assurée par des assistant(e)s d'éducation prêt(e)s à répondre aux besoins des élèves.
- **Une salle informatique** est mise à disposition dans les dortoirs.
- **Horaires : voir le règlement intérieur.** Étude : 18h → 19h
  - Repas : 19h00 → 19h30
  - Rentrée au dortoir à 19h45. Pause à l'espace détente 21h → 21h30
  - Coucher 22h00
  - Extinction des lumières à 22h15
  - Réveil à 6h45
- **Télévision** : au moins une salle de télévision est à la disposition des élèves tous les soirs.
- **Entretien** : les locaux sont entretenus quotidiennement par le personnel de service de l'établissement. Toutefois, tous les locaux de l'internat doivent être maintenus dans un état décent de propreté et de rangement par leurs occupants. Les lits doivent être faits chaque jour, et les sacs mis sur les lits ou au-dessus des armoires pour faciliter le ménage. Les draps, housses de couette et d'oreiller doivent impérativement être changés toutes les 3 semaines.
- **Matériel électrique** : pour des raisons de sécurité, l'introduction et l'usage de réchauds et de cafetières électriques sont **formellement interdits**.  
  
L'usage du sèche-cheveux, lisseurs est possible hors salle d'eau (mais une utilisation particulièrement prudente s'impose).  
Lampe de chevet et radio-réveil sont tolérés à condition que leur usage ne perturbe pas les autres.  
Tout matériel électrique doit être débranché chaque matin.
- **Téléphone portable** : L'usage du téléphone portable est interdit à partir de 22h00 et chacun devra respecter le calme de la chambre.
- **Courrier** : les internes peuvent recevoir du courrier au lycée. Il est cependant indispensable que l'adresse soit rédigée correctement (nom, prénom, classe, n° de dortoir, adresse complète du lycée).

***La vie en communauté impose le respect par tous, des règles collectives qui permettent le bon fonctionnement de l'Internat.***

***Les demandes de sorties, les absences de nuit, les entrées tardives ne pourront être acceptées qu'à titre exceptionnel par les CPE ou cas de force majeure.***

### Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'internat figure dans le règlement intérieur du Lycée Jean Moulin.

**Vous devez OBLIGATOIREMENT le lire et signer la rubrique « Contrat de vie scolaire » du dossier d'inscription.**

Nous nous tenons à la disposition de tous pour répondre aux éventuelles interrogations et nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire.

Le Proviseur, les Conseillers Principaux d'Éducation.